

Règlement Open Mirabeau Opus 3 (Mai 2026)

ORGANISATION

L'Association Pennoise de Production Vidéo (A2PV) organise, avec le soutien de la ville des **Pennes Mirabeau**, la 3^{ème} édition du festival de cinéma de courts-métrages « **l'Open Mirabeau** ».

Cet Open Mirabeau se déroulera le Samedi 30 Mai 2026 de 13 h 30 à 22 h à l'auditorium de l'Idéethèque des Pennes Mirabeau.

L'entrée est gratuite dans la limite des places disponibles.
Les réservations se font sur le site [HelloAsso](#).



L'Open Mirabeau est un festival de courts-métrages de fictions en langue française, ou sous-titrés en français.
Les Thrillers et les Comédies seront particulièrement appréciés par les organisateurs.

Un prix du public sera décerné en plus du prix de la ville des Pennes Mirabeau et du Grand Prix du jury.
D'autres distinctions pourront être délivrées par le jury composé de cinéphiles.
L'ensemble des réalisateurs.trices sélectionné.es recevront un diplôme d'honneur.

Nous souhaitons vivement que les réalisateurs.trices (ou leurs représentants) sélectionné.es honorent de leur présence le festival aux Pennes Mirabeau.
Ils et elles seront invité.es au diner, et si possible, un défraiement leur sera octroyé en fonction du budget obtenu.

Durant les pauses, selon le temps disponible ces réalisateurs.trices seront invité.es à débattre avec les organisateurs et les spectateurs et spectatrices présents.es.

ARTICLE 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pas de participation aux frais.
La durée des films est fixée de 3 à 12 minutes génériques compris.
Les films devront avoir été réalisés après le 1^{er} janvier 2023.
La date de début des inscriptions est le 1^{er} Aout 2025.
La participation est ouverte à tous, amateurs de tout âge, professionnels, étudiants en cinéma, associations et clubs de cinéastes, etc...

L'inscription des films se fait sur le site [filmfestplatform](#)

Date limite pour postuler : le 1er Janvier 2026

Règlement Open Mirabeau Opus 3 (Mai 2026)

ARTICLE 2 – MODALITES DE PARTICIPATION

La sélection définitive sera dévoilée le 15 Mars 2026 sur le site openmirabeau et sur les réseaux sociaux.

Les réalisateurs et réalisatrices seront avertis par courriel de la sélection de leur film. Les films sélectionnés devront nous parvenir au format Full HD (.mp4 ou .mov).

Une session de rattrapage pour une projection décalée pourra être organisée à l'auditorium de l'Idéethèque ou tout autre lieu aux Pennes Mirabeau.

ARTICLE 3 – PROCEDURES DE SELECTION

Les réalisateurs.trices (ou producteurs) des films sélectionnés acceptent :

- Que les décisions du comité de sélection, composé de membres de l'association A2PV, sont sans appel et ne peuvent prétendre à aucune contestation.
- Que leur film soit diffusé gratuitement par le Festival lors de projections publiques le jour du Festival proprement dit ainsi qu'à l'éventuelle session de rattrapage.
- De nous envoyer par courriel une photo libre de droit ou une affiche présentant son film.
- De s'engager à être en règle vis-à-vis des droits à l'image ainsi que de l'utilisation de musiques, de sons ou d'images empruntées.
- Que les organisateurs utilisent quelques secondes (moins de 60 s) de son film à des fins de promotion du Festival.
- De déclarer être régulièrement propriétaire des droits de diffusion, de reproduction et de représentation du film. Si le film présenté inclut des oeuvres préexistantes, il déclare également en avoir l'autorisation et/ou les droits d'exploitation.
- Qu'après l'annonce officielle de la sélection, leur film ne pourra être retiré du programme du festival.
- Que l'organisation décline toute responsabilité en cas de problème de diffusion d'un film.
- Que le Festival et son comité d'organisation est seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations.
- Que la participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.
- Que les organisateurs du Festival se réservent le droit de modifier, de proroger ou d'annuler la 3^{ème} édition du festival Open Mirabeau si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ce règlement comporte 2 pages et 3 articles, tous acceptés par les concurrents.es
